

QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT ?



La première forme d'organisation de la bourgeoisie est la corporation et la commune, avant toute formation politique. La forme de lutte correspondante de la classe ouvrière est le syndicat.

Le but du syndicat est la défense des conditions de vie des travailleurs. Les lois de la démocratie bourgeoise isolent chaque ouvrier face au patron et le « marché du travail » les oblige à se concurrencer pour garder leur gagne-pain. Or, l'unique puissance sociale du côté des ouvriers est leur masse. Le syndicat tente d'unir les ouvriers pour atténuer la concurrence qu'ils se font et pour la défense commune de leurs conditions de travail.

Les ouvriers français créèrent, à cet effet, deux organisations; les Bourses du travail et les Fédérations de métiers. La C.G.T. naquit de leur fusion. Elle tient un Congrès national tous les ans. Chaque bourse et chaque fédération envoie un délégué au Comité Confédéral. La réunion des deux bureaux (bourses et métiers) est le bureau confédéral. Enfin, le secrétaire du bureau de la Fédération des Métiers est le secrétaire de la C.G.T. (1).

Le Syndicat organise l'action directe du prolétariat pour l'obtention de réformes immédiates. Cette action se heurte, naturellement, au patronat qui a la loi bourgeoise de son côté. C'est pourquoi l'action syndicaliste est, dès son origine, révolutionnaire. Le syndicat ne fut reconnu légalement qu'après de longues années de lutte. Dès ce moment, le patronat suscita des syndicats « jaunes » contre lesquels les ouvriers durent engager la lutte directe, hors de toute légalité. Au cours de cette bataille de classe, le prolétariat s'éduque et devient consent de ses moyens.

L'objectif le plus important de l'action syndicale est la réduction de la journée de travail, qui aboutit à la journée de huit heures et momentanément, en 1936, aux quarante heures. Les autres objectifs sont la lutte pour les hauts salaires, la défense des conditions faites aux femmes et aux enfants, l'obtention d'un ministère du Travail, l'instruction primaire obligatoire, le droit d'association et même, à certains moments, le droit au travail.

Le levier de cette lutte est l'action de masse, c'est-à-dire le boycott, le sabotage et la grève (en vue de laquelle le Syndicat constitue un « fonds de grève » avec les cotisations de ses adhérents) (2). Chacune de ces actions est une brèche dans la Constitution bourgeoise, une méconnaissance de la « liberté » du patron et conduit logiquement le prolétariat à s'organiser aussi politiquement contre cette Constitution. Mais un obstacle à la continuation du combat sur le plan politique est la théorie de la neutralité du Syndicat.

La Charte d'Amiens qui consacra cette neutralité fut votée contre la politique opportuniste du Parti socialiste. Les syndicalistes attribuèrent cette trahison au fait même de se placer sur un terrain politique, alors qu'elle était due à la bureaucratisation du parti réformiste et pensèrent que, pour garder intact l'élan révolutionnaire du syndicalisme, il fallait le

(1) La C.G.T. est aujourd'hui dirigée par deux secrétaires. Mais c'est là une solution transitoire due à la lutte de deux tendances : celle inspirée par le P.C.F. et le réformisme classique. Le dernier congrès a vu le dénoement de cette lutte par la soumission complète des réformistes et Franchon est en fait devenu le secrétaire véritable de la C.G.T.

(2) Un des moyens d'empêcher la grève actuellement consiste à utiliser toutes les cotisations à des dépenses sociales (hospices, sana), ainsi aujourd'hui le bureau confédéral met les travailleurs devant le fait accompli d'une caisse vide et ne leur promet aucun secours en cas de grève.